



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**1<sup>er</sup> semestre 2017**

**Comptes non audités**



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change



# SOMMAIRE

<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>4</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2017</b>	<b>4</b>
<b>ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5</b>
<b>BILAN AU 30 JUIN 2017</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2017</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2017</b>	<b>8</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b>	<b>10</b>
<b>1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE</b>	<b>10</b>
1.a Normes comptables	10
1.b Principes de consolidation	16
1.c Actifs et passifs financiers	20
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	31
1.e Immobilisations	33
1.f Contrats de location	34
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	35
1.h Avantages bénéficiant au personnel	36
1.i Paiements à base d'actions	37
1.j Provisions de passif	38
1.k Impôt courant et différé	39
1.l Tableau des flux de trésorerie	39
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	40
<b>2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2017</b>	<b>41</b>
2.a Marge d'intérêts	41
2.b Commissions	42
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	42
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	43
2.e Produits et charges des autres activités	43
2.f Autres charges générales d'exploitation	44
2.g Coût du risque	44
2.h Impôt sur les bénéfices	44
<b>3. INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>45</b>
<b>4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2017</b>	<b>47</b>
4.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	47
4.b Actifs financiers disponibles à la vente	49
4.c Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	50
4.d Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	62
4.e Prêts, créances et dettes sur la clientèle	63
4.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	64
4.g Impôts courants et différés	66
4.h Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	66
4.i Ecarts d'acquisition	67
4.j Provisions pour risques et charges	68
4.k Compensation des actifs et passifs financiers	68
<b>5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>71</b>
5.a Evolution du capital et résultat par action	71
5.b Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	75
5.c Regroupement d'entreprises	76
5.d Intérêts minoritaires	77
5.e Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	78
5.f Périmètre de consolidation	80

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux premiers semestres 2017 et 2016. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que le premier semestre 2015 est consultable dans l'actualisation du 1er août 2016, enregistrée sous le numéro D.16-0126-A02, du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2016 sous le numéro D.16-0126.

## COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2017

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Intérêts et produits assimilés	2.a	20 633	20 144
Intérêts et charges assimilées	2.a	(9 935)	(8 829)
Commissions (produits)	2.b	6 659	6 285
Commissions (charges)	2.b	(2 884)	(2 715)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	3 262	2 919
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	1 537	1 649
Produits des autres activités	2.e	21 898	18 478
Charges des autres activités	2.e	(18 935)	(15 765)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>22 235</b>	<b>22 166</b>
Frais de personnel		(8 337)	(8 049)
Autres charges générales d'exploitation	2.f	(6 048)	(5 864)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(805)	(804)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 045</b>	<b>7 449</b>
Coût du risque	2.g	(1 254)	(1 548)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 791</b>	<b>5 901</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		388	319
Gains nets sur autres actifs immobilisés		29	(3)
Ecarts d'acquisition		7	(54)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>6 215</b>	<b>6 163</b>
Impôt sur les bénéfices	2.h	(1 695)	(1 584)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>4 520</b>	<b>4 579</b>
dont intérêts minoritaires		230	205
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>4 290</b>	<b>4 374</b>
Résultat par action	5.a	3,30	3,43
Résultat dilué par action	5.a	3,30	3,43

# ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
<b>Résultat net</b>	<b>4 520</b>	<b>4 579</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>(1 944)</b>	<b>(275)</b>
<b>Eléments pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>(2 057)</b>	<b>305</b>
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(1 468)	(2)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	413	1 126
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(728)	(1 048)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(98)	763
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	3	(32)
- Impôt sur les bénéfices	233	(457)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(412)	(45)
<b>Eléments ne pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>113</b>	<b>(580)</b>
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	155	(800)
- Impôt sur les bénéfices	(42)	232
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence		(12)
<b>Total cumulé</b>	<b>2 576</b>	<b>4 304</b>
- Part du Groupe	2 470	4 105
- Part des minoritaires	106	199

# BILAN AU 30 JUIN 2017

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2017	31 décembre 2016
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales		243 384	160 400
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	161 885	123 679
Prêts et opérations de pensions	4.a	179 045	152 242
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	94 487	87 644
Instruments financiers dérivés	4.a	253 559	328 162
Instruments financiers dérivés de couverture		15 373	18 133
Actifs financiers disponibles à la vente	4.b	247 455	267 559
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.d	46 345	47 411
Prêts et créances sur la clientèle	4.e	715 466	712 233
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 288	4 664
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		6 114	6 100
Actifs d'impôts courants et différés	4.g	6 944	7 966
Comptes de régularisation et actifs divers	4.h	125 244	115 967
Participations dans les entreprises mises en équivalence		6 769	6 910
Immeubles de placement		1 915	1 911
Immobilisations corporelles		22 792	22 523
Immobilisations incorporelles		3 105	3 239
Ecarts d'acquisition	4.i	9 791	10 216
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 142 961</b>	<b>2 076 959</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales		3 785	233
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	81 220	70 326
Emprunts et opérations de pensions	4.a	236 678	183 206
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	55 067	54 076
Instruments financiers dérivés	4.a	251 976	318 740
Instruments financiers dérivés de couverture		16 909	19 626
Dettes envers les établissements de crédit	4.d	108 803	75 660
Dettes envers la clientèle	4.e	793 384	765 953
Dettes représentées par un titre	4.f	157 757	153 422
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 578	4 202
Passifs d'impôts courants et différés	4.g	3 149	3 087
Comptes de régularisation et passifs divers	4.h	98 336	99 407
Provisions techniques des sociétés d'assurance		198 864	193 626
Provisions pour risques et charges	4.j	11 362	11 801
Dettes subordonnées	4.f	18 669	18 374
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>2 038 537</b>	<b>1 971 739</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>Capital et réserves</i>		90 792	86 794
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		4 290	7 702
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		95 082	94 496
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		4 236	6 169
<b>Total part du Groupe</b>		<b>99 318</b>	<b>100 665</b>
Réserves et résultat des minoritaires		5 135	4 460
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(29)	95
<b>Total intérêts minoritaires</b>		<b>5 106</b>	<b>4 555</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>		<b>104 424</b>	<b>105 220</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 142 961</b>	<b>2 076 959</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2017

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2017	1er semestre 2016
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>6 215</b>	<b>6 163</b>
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat</b>		<b>11 753</b>	<b>6 856</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 245	2 135
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		(22)	34
Dotations nettes aux provisions		5 110	5 000
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(388)	(319)
Charges nettes des activités d'investissement		35	20
Charges nettes des activités de financement		185	1 437
Autres mouvements		4 588	(1 451)
<b>Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>68 794</b>	<b>(2 982)</b>
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		36 536	(3 126)
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		33 043	22 120
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		2 336	(18 979)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 622)	(2 435)
Impôts versés		(499)	(562)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>		<b>86 762</b>	<b>10 037</b>
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		685	(6)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(527)	(709)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>158</b>	<b>(715)</b>
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(3 823)	(2 193)
Augmentation (diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement		1 951	(3 647)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(1 872)</b>	<b>(5 840)</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>(4 990)</b>	<b>2 852</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>80 058</b>	<b>6 334</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		<b>155 963</b>	<b>133 174</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		160 400	134 547
Comptes passifs de banques centrales		(233)	(2 385)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.d	6 513	9 346
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.d	(10 775)	(8 527)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		58	193
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		<b>236 021</b>	<b>139 508</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		243 384	147 834
Comptes passifs de banques centrales		(3 785)	(3 666)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.d	6 966	8 475
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.d	(10 508)	(13 004)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(36)	(131)
<b>AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>80 058</b>	<b>6 334</b>

# TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Actions de préférence éligibles au Tier1	Total
<b>Situation au 31 décembre 2015</b>	<b>26 897</b>	<b>7 855</b>	<b>54 781</b>	<b>89 533</b>	<b>3 618</b>	<b>73</b>	<b>3 691</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2015</b>			<b>(2 877)</b>	<b>(2 877)</b>	<b>(97)</b>		<b>(97)</b>
Augmentations de capital et émissions	3	1 325	(2)	1 326			-
Réduction ou remboursement de capital		(1 199)	80	(1 119)			-
Mouvements sur titres propres	103	(12)	(40)	51			-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			1	1			-
Rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(145)	(145)	(1)		(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 5.d)			3	3	(3)		(3)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-	9		9
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 5.d)			(103)	(103)	37		37
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			1	1	(4)		(4)
Autres variations			(3)	(3)	(17)		(17)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(576)	(576)	(4)		(4)
<b>Résultat net du premier semestre 2016</b>			<b>4 374</b>	<b>4 374</b>	<b>205</b>		<b>205</b>
<b>Situation au 30 juin 2016</b>	<b>27 003</b>	<b>7 969</b>	<b>55 494</b>	<b>90 466</b>	<b>3 743</b>	<b>73</b>	<b>3 816</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2015</b>				-	<b>(15)</b>		<b>(15)</b>
Augmentations de capital et émissions	26	710	(3)	733			-
Réduction ou remboursement de capital	(3)	(238)	45	(196)			-
Mouvements sur titres propres	(78)	(11)	43	(46)			-
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(220)	(220)	(1)		(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 5.d)			1	1	(1)		(1)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-	(6)		(6)
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 5.d)			71	71	457		457
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(3)	(3)	(3)		(3)
Autres variations			(4)	(4)	7		7
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			366	366	(2)		(2)
<b>Résultat net du deuxième semestre 2016</b>			<b>3 328</b>	<b>3 328</b>	<b>208</b>		<b>208</b>
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>26 948</b>	<b>8 430</b>	<b>59 118</b>	<b>94 496</b>	<b>4 387</b>	<b>73</b>	<b>4 460</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2016</b>			<b>(3 369)</b>	<b>(3 369)</b>	<b>(117)</b>		<b>(117)</b>
Augmentations de capital et émissions	66			66			-
Réduction ou remboursement de capital		(638)		(638)			-
Mouvements sur titres propres	(38)	33	33	28			-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			2	2	1		1
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(149)	(149)	(1)		(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 5.d)			1	1	(1)		(1)
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 5.d)			242	242	591		591
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires				-	(6)		(6)
Autres variations				-	(1)		(1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			113	113			-
<b>Résultat net du premier semestre 2017</b>			<b>4 290</b>	<b>4 290</b>	<b>230</b>		<b>230</b>
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-	(21)		(21)
<b>Situation au 30 juin 2017</b>	<b>26 976</b>	<b>7 825</b>	<b>60 281</b>	<b>95 082</b>	<b>5 062</b>	<b>73</b>	<b>5 135</b>



**DU 1er JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2017**

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					
Part du Groupe				Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total		
325	5 066	1 345	6 736	117	100 077
					(2 974)
					1 326
					(1 119)
					51
					1
					(146)
					-
					9
					(66)
					(3)
					(20)
(1)	(129)	437	307	(2)	(275)
					<b>4 579</b>
324	4 937	1 782	7 043	115	101 440
					(15)
					733
					(196)
					(46)
					(221)
					-
					(6)
					528
					(6)
					3
321	(565)	(630)	(874)	(20)	(530)
					<b>3 536</b>
645	4 372	1 152	6 169	95	105 220
					(3 486)
					66
					(638)
					28
					3
					(150)
					-
					833
					(6)
					(1)
(1 669)	(304)	40	(1 933)	(124)	(1 944)
					<b>4 520</b>
					(21)
(1 024)	4 068	1 192	4 236	(29)	104 424

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

## 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

### 1.a NORMES COMPTABLES

#### 1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne<sup>1</sup>. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2017 est optionnelle.

#### 1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

##### **IFRS 9 Instruments financiers**

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplacera la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location et actifs de contrats, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

La norme IFRS 9, adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

---

<sup>1</sup> Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

### *Classement et évaluation*

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte.

L'application des critères relatifs au modèle de gestion et aux caractéristiques contractuelles des instruments pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents par rapport à IAS 39.

Les instruments de dette (prêts, créances ou titres) seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

- Ils seront classés au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.
- Ils seront classés en valeur de marché par capitaux propres si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat.
- Tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie valeur de marché par capitaux propres seront classés en valeur de marché par le résultat.

Les instruments de dette ne pourront être désignés à la valeur de marché par résultat sur option que si l'utilisation de cette option permet de réduire une incohérence en résultat.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions seront classés en instruments à la valeur de marché par résultat, ou, sur option, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Concernant les passifs financiers, le seul changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui seront à constater sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification. Par ailleurs, la norme IFRS 9 précise le traitement des actifs modifiés selon qu'ils font l'objet d'une décomptabilisation ou non.

En s'appuyant sur les modèles de gestion existant aujourd'hui, les principales classifications attendues seraient les suivantes :

- à l'exception de ceux ne respectant pas le critère des caractéristiques contractuelles, les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle et les opérations de prise en pension comptabilisées en « Prêts et créances » selon IAS 39 devraient être éligibles au coût amorti selon IFRS 9.
- les Bons du trésor, les obligations d'Etat et les autres titres à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » selon IAS 39 devraient être comptabilisés au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres selon le modèle de gestion, à l'exception de ceux ne respectant pas le critère des caractéristiques contractuelles ;
- les actifs financiers classés en valeur de marché par résultat sous IAS 39 devraient rester dans cette catégorie sous IFRS 9 ;
- les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions devraient être majoritairement classés en instruments à la valeur de marché par le résultat, ce qui entraînera une volatilité additionnelle en résultat comparativement à IAS 39. Une part de ces

investissements est néanmoins susceptible d'être classée à la valeur de marché par capitaux propres.

### *Dépréciation*

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location.

Dans le cadre du modèle de provisionnement d'IAS 39 fondé sur les pertes encourues, la comptabilisation d'une dépréciation est conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur. Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes, et les groupes de contreparties, qui compte-tenu des événements survenus depuis la mise en place des crédits, présentent une indication objective de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation de portefeuille. Par ailleurs, le Groupe peut être conduit à constituer des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers pour lesquels une perte de crédit attendue à 12 mois sera comptabilisée seront considérés comme relevant de la « strate de niveau 1 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

Les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale relèveront de la « strate de niveau 2 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration reposera sur la comparaison des probabilités de défaut/notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

La norme permet de supposer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture (par exemple, un instrument financier présentant une notation de très bon niveau). Cette disposition pourrait être appliquée pour les titres de dette.

Le montant des pertes de crédit attendues sera calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif seront considérés comme dépréciés et relèveront de la « strate de niveau 3 ». Les critères d'identification des actifs dépréciés seront similaires à ceux prévalant selon IAS 39. Les produits d'intérêts seront calculés

selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable nette (après dépréciation) de l'actif financier.

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières devraient rester analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

La méthodologie de calcul du montant des pertes attendues s'appuiera sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues seront calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

Le Groupe envisage de s'appuyer sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif devra être également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois devra être complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Le nouveau modèle de provisionnement est susceptible d'engendrer une augmentation des dépréciations pour risque de crédit dans la mesure où tous les actifs financiers feront l'objet d'un calcul d'une perte de crédit attendue à 12 mois. Par ailleurs, le périmètre des actifs ayant subi une augmentation significative du risque de crédit pourrait être différent du périmètre des actifs faisant l'objet d'une provision de portefeuille selon IAS 39.

Enfin, le modèle de provisionnement d'IFRS 9 s'appuie sur des informations de nature plus prospective que celui de la norme IAS 39 induisant un montant des pertes de crédit attendues plus volatil.

### *Comptabilité de couverture*

S'agissant de la comptabilité de couverture, le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles et en supprimant certaines règles jugées trop prescriptives. Le Groupe pourra choisir, lors de la première application d'IFRS 9, soit d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, soit de maintenir les dispositions de comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture. Quelle que soit l'option choisie pour la comptabilité de couverture, des informations complémentaires en annexe seront requises sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

Sur la base des analyses réalisées à ce jour, le Groupe envisage de maintenir toutes les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture.

### *Transition*

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et la norme offre l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe envisage de retenir cette option.

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option. Toutefois, le Groupe n'envisage pas cette application anticipée.

### *Mise en œuvre de la norme IFRS 9 dans le Groupe*

La mise en œuvre d'IFRS 9 dans le Groupe s'appuie sur une structure de projets correspondant à chacun des différents volets de la norme. Des comités de pilotage réunissant les responsables des Fonctions Risques et Finance ont été mis en place, ainsi que des comités opérationnels dédiés aux différentes problématiques liées à la mise en œuvre de la nouvelle norme.

Le projet relatif au classement et à l'évaluation est piloté par la Direction Finance, avec une gouvernance dédiée au projet.

Les travaux relatifs à l'analyse des modèles de gestion et des caractéristiques contractuelles des actifs du Groupe sont en cours de finalisation de même que les développements et adaptations informatiques nécessaires.

Le projet relatif au modèle de dépréciation est sous la responsabilité conjointe des Directions Finance et Risques.

Les travaux menés jusqu'à ce jour ont permis de définir la méthodologie Groupe du nouveau modèle de provisionnement (cf. supra). La déclinaison opérationnelle du modèle et son affinement sont en cours.

L'implémentation opérationnelle s'appuie sur la convergence des filières de reporting Finance, Risque et Liquidité dont l'objectif est notamment de garantir la qualité des données.

### **IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients**

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, publiée en mai 2014, remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers ne sont pas dans le périmètre de cette norme.

Adoptée par l'Union Européenne le 22 septembre 2016, la norme IFRS 15 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

IFRS 15 définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestation distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sont en cours. Les revenus du produit net bancaire entrant dans le champ d'application concernent notamment les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location.

La mise en œuvre d'IFRS 15 dans le Groupe s'appuie sur une structure de projet pilotée par la Direction Finance. Les travaux d'analyse, de documentation et d'identification des effets potentiels sont en cours de finalisation. Les impacts attendus ne devraient pas être significatifs.

**IFRS 16 Locations**

La norme IFRS 16 Locations publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

La norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont débuté suite à sa publication.

**IFRS 17 Contrats d'assurance**

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017, remplacera la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe.



## **1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

### **1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

### **1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION**

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs



et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### **1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

#### **1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION**

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également

choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

### • **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"<sup>2</sup>. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des

---

<sup>2</sup> Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## **1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

### **1.c.1 CREDITS**

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

### **1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES**

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la

différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

### 1.c.3 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.



Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

#### • **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

#### • **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la valeur de marché par résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

#### 1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

##### - Actifs et passifs monétaires<sup>3</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

##### - Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

#### 1.c.5 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

##### • **Encours douteux**

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

##### • **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

---

<sup>3</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section "Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »").

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

#### • **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.



Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

- **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

## **1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS**

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;

- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
- vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

### **1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### **1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

### **1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE**

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

#### • **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

### 1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### **1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT SUR OPTION**

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

### **1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

### **1.c.13 COUT DU RISQUE**

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.



### **1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

### **1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

## **1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE**

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

### **1.d.1 ACTIFS**

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers et les immobilisations représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés respectivement en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » et en « immeubles de placement », et sont évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

### **1.d.2 PASSIFS**

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt.

Les garanties proposées en assurance vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance-vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

La provision pour participation aux bénéfices différés comprend également les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

### **1.d.3 COMPTE DE RESULTAT**

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.



## 1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## **1.f CONTRATS DE LOCATION**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### **1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :**

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### **1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION**

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation

de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## **1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

## 1.h AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

## **1.i PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS**

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

## **1.j PROVISIONS DE PASSIF**

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.



## **1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

### **1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).



## **1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2017

### 2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>12 231</b>	<b>(3 903)</b>	<b>8 328</b>	<b>12 257</b>	<b>(3 408)</b>	<b>8 849</b>
Comptes et prêts / emprunts	11 631	(3 852)	7 779	11 662	(3 391)	8 271
Opérations de pensions	23	(25)	(2)	(6)	6	-
Opérations de location-financement	577	(26)	551	601	(23)	578
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>1 039</b>	<b>(1 035)</b>	<b>4</b>	<b>661</b>	<b>(738)</b>	<b>(77)</b>
Comptes et prêts / emprunts	976	(1 018)	(42)	658	(669)	(11)
Opérations de pensions	63	(17)	46	3	(69)	(66)
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>		<b>(916)</b>	<b>(916)</b>		<b>(817)</b>	<b>(817)</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>1 122</b>	<b>(359)</b>	<b>763</b>	<b>1 804</b>	<b>(1 211)</b>	<b>593</b>
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>1 587</b>	<b>(1 501)</b>	<b>86</b>	<b>1 845</b>	<b>(1 821)</b>	<b>24</b>
<b>Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat</b>	<b>2 213</b>	<b>(2 221)</b>	<b>(8)</b>	<b>1 011</b>	<b>(834)</b>	<b>177</b>
Portefeuille de titres à revenu fixe	374		374	444		444
Prêts / emprunts	551	(718)	(167)	183	(228)	(45)
Opérations de pensions	1 288	(1 420)	(132)	384	(520)	(136)
Dettes représentées par un titre		(83)	(83)		(86)	(86)
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>2 292</b>		<b>2 292</b>	<b>2 395</b>		<b>2 395</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>149</b>		<b>149</b>	<b>171</b>		<b>171</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>20 633</b>	<b>(9 935)</b>	<b>10 698</b>	<b>20 144</b>	<b>(8 829)</b>	<b>11 315</b>

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 289 millions d'euros pour le premier semestre 2017 contre 272 millions d'euros pour le premier semestre 2016.

## 2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 1 310 millions et 157 millions d'euros pour le premier semestre 2017, contre un produit de 1 266 millions d'euros et une charge de 143 millions d'euros pour le premier semestre 2016.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 1 268 millions d'euros pour le premier semestre 2017, contre 1 227 millions d'euros pour le premier semestre 2016.

## 2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
<b>Portefeuille de transaction</b>	<b>3 869</b>	<b>1 504</b>
Instruments financiers de taux et de crédit	324	(698)
Instruments financiers de capital	3 981	(1 013)
Instruments financiers de change	(442)	2 501
Autres instruments dérivés	(2)	743
Opérations de pension	8	(29)
<b>Instruments évalués en valeur de marché sur option</b>	<b>(691)</b>	<b>1 450</b>
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 4.c)</i>	(98)	167
<b>Incidence de la comptabilité de couverture</b>	<b>84</b>	<b>(35)</b>
Instruments dérivés de couverture de valeur	24	(171)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	60	136
<b>Total</b>	<b>3 262</b>	<b>2 919</b>

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2017 et 2016, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

## 2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
<b>Prêts et créances, titres à revenu fixe <sup>(1)</sup></b>	<b>259</b>	<b>697</b>
Plus-values nettes de cession	259	697
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>1 278</b>	<b>952</b>
Produits de dividendes	407	350
Charges de dépréciation	(123)	(161)
Plus-values nettes de cession	994	763
<b>Total</b>	<b>1 537</b>	<b>1 649</b>

<sup>(1)</sup> Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 2.g).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 775 millions d'euros au cours du premier semestre 2017, contre un gain net de 1 051 millions d'euros au cours du premier semestre 2016.

## 2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	16 144	(14 078)	2 066	13 474	(11 650)	1 824
Produits nets des immeubles de placement	97	(16)	81	45	(15)	30
Produits nets des immobilisations en location simple	4 236	(3 581)	655	3 778	(3 083)	695
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	576	(466)	110	426	(332)	94
Autres produits nets	845	(794)	51	755	(685)	70
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>21 898</b>	<b>(18 935)</b>	<b>2 963</b>	<b>18 478</b>	<b>(15 765)</b>	<b>2 713</b>

### • Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Primes acquises brutes	12 589	11 707
Charges des prestations des contrats	(8 337)	(7 017)
Variations des provisions techniques	(4 492)	(1 115)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	2 364	(1 691)
Charges nettes des cessions en réassurance	(80)	(197)
Autres produits nets	22	137
<b>Total des produits nets de l'activité d'assurance</b>	<b>2 066</b>	<b>1 824</b>

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les intérêts et charges assimilées des opérations avec la clientèle.

## 2.f AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(4 680)	(4 565)
Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	(1 368)	(1 299)
<b>Total des autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(6 048)</b>	<b>(5 864)</b>

<sup>(1)</sup> Les impôts et taxes incluent notamment la contribution au Fonds de Résolution Unique s'élevant à 502 millions d'euros au cours du premier semestre 2017 contre 456 millions d'euros au cours du premier semestre 2016.

## 2.g COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

- **Coût du risque de la période**

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Dotations nettes aux dépréciations	(1 254)	(1 586)
Récupérations sur créances amorties	319	315
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(319)	(277)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(1 254)</b>	<b>(1 548)</b>

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11	24
Prêts et créances sur la clientèle	(1 185)	(1 504)
Actifs financiers disponibles à la vente	(85)	
Instruments financiers des activités de marché	6	(9)
Autres actifs	(1)	(6)
Engagements par signature et divers		(53)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(1 254)</b>	<b>(1 548)</b>
<i>Coût du risque sur base spécifique</i>	<i>(1 342)</i>	<i>(1 747)</i>
<i>Coût du risque sur base collective</i>	<i>88</i>	<i>199</i>

## 2.h IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Charge nette des impôts courants	(1 234)	(1 476)
Charge nette des impôts différés	(461)	(108)
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(1 695)</b>	<b>(1 584)</b>

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking & Services** : ce domaine réunit les pôles Domestic Markets et International Financial Services. Le pôle Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, Arval et New Digital Businesses). Le pôle International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi qu'Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés aux programmes transverses d'économie du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11% des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

**• Résultats par pôle d'activité**

En millions d'euros	1er semestre 2017						1er semestre 2016					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
<b>Retail Banking &amp; Services</b>												
<b>Domestic Markets</b>												
Banque De Détail en France <sup>(1)</sup>	3 072	(2 225)	(158)	689		689	3 105	(2 207)	(145)	753	1	754
BNL banca commerciale <sup>(1)</sup>	1 413	(880)	(450)	83		83	1 448	(875)	(516)	57		57
Banque De Détail en Belgique <sup>(1)</sup>	1 771	(1 327)	(27)	417	5	422	1 752	(1 297)	(66)	389	1	390
Autres activités de Domestic Markets <sup>(1)</sup>	1 355	(784)	(39)	532	33	565	1 342	(744)	(56)	542	21	563
<b>International Financial Services</b>												
Personal Finance	2 421	(1 213)	(465)	743	55	798	2 317	(1 155)	(470)	692	5	697
<b>International Retail Banking</b>												
<i>Europe Méditerranée</i> <sup>(1)</sup>	1 178	(842)	(137)	199	101	300	1 221	(858)	(183)	179	101	280
<i>BancWest</i> <sup>(1)</sup>	1 495	(1 052)	(59)	384		384	1 439	(1 000)	(48)	391	11	402
Assurance	1 216	(623)	(2)	592	110	702	1 067	(587)		480	106	586
Gestion Institutionnelle et Privée	1 533	(1 143)	18	408	34	443	1 465	(1 144)	6	328	21	349
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>												
Corporate Banking	2 167	(1 282)	135	1 021	26	1 047	1 965	(1 293)	(98)	574	3	577
Global Markets	3 277	(2 421)	36	892	1	893	2 876	(2 323)	23	575	11	586
Securities Services	975	(791)	1	186	1	186	901	(756)	1	147		147
<b>Autres Activités</b>	<b>360</b>	<b>(608)</b>	<b>(106)</b>	<b>(353)</b>	<b>57</b>	<b>(296)</b>	<b>1 268</b>	<b>(477)</b>	<b>3</b>	<b>795</b>	<b>(19)</b>	<b>776</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>22 235</b>	<b>(15 190)</b>	<b>(1 254)</b>	<b>5 791</b>	<b>424</b>	<b>6 215</b>	<b>22 166</b>	<b>(14 717)</b>	<b>(1 548)</b>	<b>5 901</b>	<b>262</b>	<b>6 163</b>

(1) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et Etats-Unis.



## 4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2017

### 4.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

#### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	161 885	94 230	123 679	87 583
Prêts et opérations de pension	179 045	257	152 242	61
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>340 930</b>	<b>94 487</b>	<b>275 921</b>	<b>87 644</b>
Portefeuille de titres	81 220		70 326	
Emprunts et opérations de pension	236 678	2 714	183 206	3 017
Dettes représentées par un titre (note 4.f)		48 452		47 710
Dettes subordonnées (note 4.f)		1 092		1 012
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers		2 809		2 337
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>317 898</b>	<b>55 067</b>	<b>253 532</b>	<b>54 076</b>

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.c.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros, au	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	136 267	124 192	165 979	153 811
Instruments dérivés de change	74 786	75 570	112 761	109 490
Instruments dérivés de crédit	8 649	8 246	10 754	9 886
Instruments dérivés sur actions	30 049	40 007	33 146	40 702
Autres instruments dérivés	3 808	3 961	5 522	4 851
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>253 559</b>	<b>251 976</b>	<b>328 162</b>	<b>318 740</b>

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	30 juin 2017				31 décembre 2016			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 585 801	11 007 617	5 269 750	17 863 168	891 549	10 106 567	5 565 534	16 563 650
Instruments dérivés de change	853	50 826	5 011 634	5 063 313	1 024	43 241	4 995 579	5 039 844
Instruments dérivés de crédit		265 993	621 144	887 137		249 262	727 007	976 269
Instruments dérivés sur actions	944 719	2 498	666 190	1 613 407	955 415	5 707	664 689	1 625 811
Autres instruments dérivés	100 737	36 881	62 961	200 579	95 365	33 769	57 128	186 262
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>2 632 110</b>	<b>11 363 816</b>	<b>11 631 679</b>	<b>25 627 605</b>	<b>1 943 353</b>	<b>10 438 546</b>	<b>12 009 937</b>	<b>24 391 836</b>

**4.b ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

En millions d'euros, au	30 juin 2017			31 décembre 2016		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>229 369</b>	<b>(159)</b>	<b>12 136</b>	<b>248 072</b>	<b>(78)</b>	<b>13 784</b>
Bons du Trésor et obligations d'Etat	127 078	(1)	7 335	138 298	(1)	8 561
Autres titres à revenu fixe	102 291	(158)	4 801	109 774	(77)	5 223
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>18 086</b>	<b>(2 655)</b>	<b>4 113</b>	<b>19 487</b>	<b>(3 192)</b>	<b>4 216</b>
Titres cotés	4 970	(435)	1 508	5 950	(823)	1 591
Titres non cotés	13 116	(2 220)	2 605	13 537	(2 369)	2 625
<b>Total des actifs disponibles à la vente</b>	<b>247 455</b>	<b>(2 814)</b>	<b>16 249</b>	<b>267 559</b>	<b>(3 270)</b>	<b>18 000</b>

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 187 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 99 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	30 juin 2017			31 décembre 2016		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<b>Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers disponibles à la vente"</b>	<b>12 136</b>	<b>4 113</b>	<b>16 249</b>	<b>13 784</b>	<b>4 216</b>	<b>18 000</b>
Impôts différés liés à cette réévaluation	(3 627)	(879)	(4 506)	(4 504)	(948)	(5 452)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(6 911)	(1 408)	(8 319)	(7 587)	(1 315)	(8 902)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	691	104	795	807	99	906
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(7)		(7)	(16)		(16)
Autres variations	(59)	9	(50)	(53)	(2)	(55)
<b>Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés"</b>	<b>2 223</b>	<b>1 939</b>	<b>4 162</b>	<b>2 431</b>	<b>2 050</b>	<b>4 481</b>
Part du Groupe	2 151	1 917	4 068	2 339	2 033	4 372
Part des minoritaires	72	22	94	92	17	109

## 4.c MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

### AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

**Ajustement de bid/offer :** l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

**Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres :** lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

**Ajustement lié à l'incertitude de modèle :** une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

**Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) :** cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

**Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) :** ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 489 millions d'euros au 30 juin 2017, à comparer à une augmentation de valeur de 391 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une charge de 98 millions d'euros constatée en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 2.c).

## **CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE**

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros, au	30 juin 2017											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de titres</b>	138 838	22 070	977	161 885	76 674	13 440	4 116	94 230	202 366	37 650	7 439	247 455
Bons du Trésor et obligations d'Etat	52 818	5 857		58 675	685			685	123 377	3 701		127 078
Valeurs mobilières adossées à des actifs <sup>(1)</sup>	-	7 488	55	7 543	-	7	-	7	-	4 430	-	4 430
CDOs / CLOs <sup>(2)</sup>		279	52	331		7		7		276		276
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		7 209	3	7 212				-		4 154		4 154
Autres titres à revenu fixe	9 764	7 787	158	17 709	1 529	4 630	185	6 344	71 713	25 244	904	97 861
Actions et autres titres à revenu variable	76 256	938	764	77 958	74 460	8 803	3 931	87 194	7 276	4 275	6 535	18 086
<b>Prêts et opérations de pension</b>	-	178 815	230	179 045	-	257	-	257				
Prêts		882		882		50		50				
Opérations de pension		177 933	230	178 163		207		207				
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE</b>	138 838	200 885	1 207	340 930	76 674	13 697	4 116	94 487	202 366	37 650	7 439	247 455
<b>Portefeuille de titres</b>	78 883	2 253	84	81 220	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	62 888	276		63 164				-				
Autres titres à revenu fixe	5 072	1 371	83	6 526				-				
Actions et autres titres à revenu variable	10 923	606	1	11 530				-				
<b>Emprunts et opérations de pension</b>	-	235 881	797	236 678	-	2 298	416	2 714				
Emprunts		4 521		4 521		2 298	416	2 714				
Opérations de pension		231 360	797	232 157				-				
Dettes représentées par un titre (note 4.f)	-	-	-	-	-	35 277	13 175	48 452				
Dettes subordonnées (note 4.f)	-	-	-	-	-	1 092	-	1 092				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	2 189	620	-	2 809				
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	78 883	238 134	881	317 898	2 189	39 287	13 591	55 067				

En millions d'euros, au	31 décembre 2016											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de titres</b>	101 261	21 251	1 167	123 679	69 800	13 849	3 934	87 583	214 489	44 790	8 280	267 559
Bons du Trésor et obligations d'Etat	45 488	4 283		49 771	867			867	130 806	7 492		138 298
Valeurs mobilières adossées à des actifs <sup>(1)</sup>	-	8 748	618	9 366	-	7	-	7	-	4 588	72	4 660
CDOs / CLOs <sup>(2)</sup>		1 391	613	2 004		7		7		56		56
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		7 357	5	7 362				-		4 532	72	4 604
Autres titres à revenu fixe	9 695	7 702	169	17 566	1 392	5 809	110	7 311	75 420	28 783	911	105 114
Actions et autres titres à revenu variable	46 078	518	380	46 976	67 541	8 033	3 824	79 398	8 263	3 927	7 297	19 487
<b>Prêts et opérations de pension</b>	-	151 511	731	152 242	-	61	-	61				
Prêts		525		525		61		61				
Opérations de pension		150 986	731	151 717				-				
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE</b>	101 261	172 762	1 898	275 921	69 800	13 910	3 934	87 644	214 489	44 790	8 280	267 559
<b>Portefeuille de titres</b>	67 167	2 862	297	70 326	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	50 320	383		50 703				-				
Autres titres à revenu fixe	6 752	2 457	297	9 506				-				
Actions et autres titres à revenu variable	10 095	22		10 117				-				
<b>Emprunts et opérations de pension</b>	-	181 808	1 398	183 206	-	2 557	460	3 017				
Emprunts		4 190		4 190		2 557	460	3 017				
Opérations de pension		177 618	1 398	179 016				-				
Dettes représentées par un titre (note 4.f)	-	-	-	-	-	34 964	12 746	47 710				
Dettes subordonnées (note 4.f)	-	-	-	-	-	1 012	-	1 012				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	1 719	618	-	2 337				
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	67 167	184 670	1 695	253 532	1 719	39 151	13 206	54 076				

<sup>(1)</sup> Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie «Prêts et créances sur la clientèle» lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement.

<sup>(2)</sup> Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts.

30 juin 2017								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	302	133 011	2 954	136 267	409	121 624	2 159	124 192
Instruments dérivés de change	1	74 281	504	74 786	1	75 191	378	75 570
Instruments dérivés de crédit		8 269	380	8 649		7 307	939	8 246
Instruments dérivés sur actions	7 496	21 046	1 507	30 049	6 772	27 125	6 110	40 007
Autres instruments dérivés	477	3 282	49	3 808	643	3 245	73	3 961
<b>Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)</b>	<b>8 276</b>	<b>239 889</b>	<b>5 394</b>	<b>253 559</b>	<b>7 825</b>	<b>234 492</b>	<b>9 659</b>	<b>251 976</b>
<b>Instruments financiers dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>15 373</b>	<b>-</b>	<b>15 373</b>	<b>-</b>	<b>16 909</b>	<b>-</b>	<b>16 909</b>

31 décembre 2016								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	482	162 034	3 463	165 979	613	150 733	2 465	153 811
Instruments dérivés de change	13	112 129	619	112 761	12	108 957	521	109 490
Instruments dérivés de crédit		10 079	675	10 754		8 693	1 193	9 886
Instruments dérivés sur actions	8 597	22 811	1 738	33 146	6 584	28 193	5 925	40 702
Autres instruments dérivés	749	4 724	49	5 522	889	3 856	106	4 851
<b>Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)</b>	<b>9 841</b>	<b>311 777</b>	<b>6 544</b>	<b>328 162</b>	<b>8 098</b>	<b>300 432</b>	<b>10 210</b>	<b>318 740</b>
<b>Instruments financiers dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>18 133</b>	<b>-</b>	<b>18 133</b>	<b>-</b>	<b>19 626</b>	<b>-</b>	<b>19 626</b>

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours du premier semestre 2017, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

## **DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE**

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

### **Niveau 1**

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.



**Niveau 2**

**Les titres** classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

**Les opérations de pension** sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

**Les dettes émises** évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

**Les instruments dérivés** de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

### Niveau 3

**Les titres de Niveau 3** comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (*hedge funds*) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 4.b, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations. Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Au 31 décembre 2016, les CLOs et CDO d'ABS gérés en extinction représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

**Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS** : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

**Les dettes émises** évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

### **Instruments dérivés**

**Les instruments dérivés simples** sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers



le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.

- **Instruments dérivés de crédit (CDS) :** il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions :** l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

**Les instruments dérivés structurés** classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
- **Les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.



- La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

### **Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)**

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de niveau 3 sont équivalentes à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée					
	Actif	Passif										
Opérations de pension	230	797	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 65 pb	39 pb (b)					
								Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	13% à 56%	41% (b)
								Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	-6% à 27%	19% (b)
Instruments dérivés de taux	2 954	2 159	Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,7% à 9,8 %	(c)					
								Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % à 2,2 %	
												Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens
								CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	20% à 97%	
Instruments dérivés de crédit	380	939	Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation du défaut inter-régions	80% à 90%	90% (a)					
								Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25%	(c)
Instruments dérivés sur actions	1 507	6 110	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	55 pb à 246 pb (1)	191 pb (a)					
								Instruments dérivés sur actions	1 507	6 110	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité
Instruments dérivés sur actions	1 507	6 110	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions	0% à 422% (3)	(c)					
								Instruments dérivés sur actions	1 507	6 110	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité

(1) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.

(2) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur des transports qui représente une part négligeable de l'exposition (CDSs avec des sous-jacents non liquides).

(3) Le haut de la fourchette est lié à six actions qui représentent une part négligeable de l'exposition sur les options avec des sous-jacents actions. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 78 %.

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnelle)

(b) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(c) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(d) Simple calcul de la moyenne



**TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3**

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2016 et le 30 juin 2017 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
<b>Situation au 31 décembre 2015</b>	<b>11 071</b>	<b>3 743</b>	<b>9 320</b>	<b>24 134</b>	<b>(11 607)</b>	<b>(11 281)</b>	<b>(22 888)</b>
Achats	2 061	1 308	1 133	4 502	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(2 266)	(5 720)	(7 986)
Ventes	(1 429)	(1 210)	(2 098)	(4 737)	-	-	-
Règlements <sup>(1)</sup>	(1 706)	(115)	(123)	(1 944)	(1 486)	3 889	2 403
Transferts vers le niveau 3	427	7	654	1 088	(430)	(1 393)	(1 823)
Transferts hors du niveau 3	(4 283)	(218)	(653)	(5 154)	903	1 401	2 304
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(148)	376	(278)	(50)	3 071	6	3 077
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	2 612	43	(15)	2 640	148	(41)	107
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(163)			(163)	(238)	(67)	(305)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			340	340			-
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>8 442</b>	<b>3 934</b>	<b>8 280</b>	<b>20 656</b>	<b>(11 905)</b>	<b>(13 206)</b>	<b>(25 111)</b>
Achats	619	584	366	1 569	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	28	(3 920)	(3 892)
Ventes	(639)	(455)	(1 248)	(2 342)	-	-	-
Règlements <sup>(1)</sup>	(2 508)	(152)	(265)	(2 925)	(831)	3 091	2 260
Transferts vers le niveau 3	380	1	447	828	(317)	(100)	(417)
Transferts hors du niveau 3	(200)	(17)	(101)	(318)	1 676	388	2 064
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	259	150	(123)	286	69	32	101
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	325	71	(15)	381	521	(91)	430
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(77)		(89)	(166)	219	215	434
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			187	187			-
<b>Situation au 30 juin 2017</b>	<b>6 601</b>	<b>4 116</b>	<b>7 439</b>	<b>18 156</b>	<b>(10 540)</b>	<b>(13 591)</b>	<b>(24 131)</b>

<sup>(1)</sup> Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

## SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-2		+/-12	+/-1
CDOs / CLOs	+/-1		+/-12	
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-1			+/-1
Autres titres à revenu fixe	+/-3	+/-9	+/-2	+/-9
Actions et autres titres à revenu variable	+/-47	+/-65	+/-42	+/-73
Pensions	+/-6		+/-7	
Instruments financiers dérivés	+/-631		+/-844	
Instruments dérivés de taux et de change	+/-439		+/-605	
Instruments dérivés de crédit	+/-45		+/-59	
Instruments dérivés sur actions	+/-140		+/-169	
Autres instruments dérivés	+/-7		+/-11	
<b>Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3</b>	<b>+/-689</b>	<b>+/-74</b>	<b>+/-907</b>	<b>+/-83</b>



**MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS**

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2016	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 30 juin 2017
Instruments dérivés de taux et de change	331	51	(72)	310
Instruments dérivés de crédit	104	27	(30)	101
Instruments dérivés sur actions	315	93	(90)	318
Autres instruments dérivés	6	2	(2)	6
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>756</b>	<b>173</b>	<b>(194)</b>	<b>735</b>

#### 4.d OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit**

En millions d'euros, au	30 juin 2017	31 décembre 2016
Comptes à vue	6 966	6 513
Prêts <sup>(1)</sup>	36 810	37 664
Opérations de pension	2 733	3 422
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation</b>	<b>46 509</b>	<b>47 599</b>
<i>dont encours douteux</i>	229	274
<b>Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>(164)</b>	<b>(188)</b>
provisions spécifiques	(146)	(167)
provisions collectives	(18)	(21)
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation</b>	<b>46 345</b>	<b>47 411</b>

<sup>(1)</sup>Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 1 764 millions d'euros au 30 juin 2017 (2 192 millions d'euros au 31 décembre 2016).

- Dettes envers les établissements de crédit**

En millions d'euros, au	30 juin 2017	31 décembre 2016
Comptes à vue	10 508	10 775
Emprunts	87 034	60 189
Opérations de pension	11 261	4 696
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>108 803</b>	<b>75 660</b>

## 4.e PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

### • Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	30 juin 2017	31 décembre 2016
Comptes ordinaires débiteurs	45 381	45 672
Prêts consentis à la clientèle	665 154	663 329
Opérations de pension	627	1 723
Opérations de location-financement	28 613	28 554
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation</b>	<b>739 775</b>	<b>739 278</b>
<i>dont encours douteux</i>	37 984	41 779
<b>Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>(24 309)</b>	<b>(27 045)</b>
provisions spécifiques	(21 200)	(23 924)
provisions collectives	(3 109)	(3 121)
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation</b>	<b>715 466</b>	<b>712 233</b>

### • Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	30 juin 2017	31 décembre 2016
Comptes ordinaires créditeurs	457 706	443 379
Comptes d'épargne	147 765	145 273
Comptes à terme et assimilés	186 308	174 943
Opérations de pension	1 605	2 358
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>793 384</b>	<b>765 953</b>

## 4.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

### DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 4.a)

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons <sup>(1)</sup>	Montant <sup>(2)</sup> admis en Tier 1	Montant <sup>(2)</sup> admis en Tier 2	30 juin 2017	31 décembre 2016		
En millions d'euros												
<b>Dettes représentées par un titre</b>									<b>48 452</b>	<b>47 710</b>		
<b>Dettes subordonnées</b>									<b>162</b>	<b>123</b>	<b>1 092</b>	<b>1 012</b>
- Dettes subordonnées remboursables <sup>(3)</sup>							-	123	423	424		
- Dettes subordonnées perpétuelles							162	-	669	588		
BNP Paribas Fortis déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	162		669	588		

<sup>(1)</sup> Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

<sup>(2)</sup> Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

<sup>(3)</sup> Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 7 mai 2015, BNP Paribas et Ageas ont conclu un nouvel accord, permettant à BNP Paribas de racheter les CASHES encore en circulation, sous la condition de les convertir en actions Ageas, se traduisant par un règlement proportionnel du contrat de RPN par Ageas à BNP Paribas. Cet accord a expiré le 31 décembre 2016 et n'a pas été renouvelé.

Le 24 juillet 2015, BNP Paribas a obtenu l'autorisation préalable de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite de 200 millions d'euros de nominal. Au cours de l'exercice 2016, cette autorisation a été utilisée à hauteur de 164 millions d'euros, convertis en actions Ageas.

Le 8 juillet 2016, BNP Paribas a obtenu une nouvelle autorisation de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite totale de 200 millions d'euros de nominal. Cette autorisation se substitue à la précédente.

Au 30 juin 2017, la dette est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour 162 millions d'euros (compte tenu des dispositions transitoires et de cette autorisation).

**DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons <sup>(1)</sup>	Montant <sup>(2)</sup> admis en Tier 1	Montant <sup>(2)</sup> admis en Tier 2	30 juin 2017	31 décembre 2016
En millions d'euros										
<b>Dettes représentées par un titre</b>									<b>157 757</b>	<b>153 422</b>
<b>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</b>									<b>83 635</b>	<b>78 726</b>
Titres de créances négociables									83 635	78 726
<b>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</b>									<b>74 122</b>	<b>74 696</b>
Titres de créances négociables									69 345	70 379
Emprunts obligataires									4 777	4 317
<b>Dettes subordonnées</b>									<b>18 669</b>	<b>18 374</b>
<b>- Dettes subordonnées remboursables</b>									<b>12 520</b>	<b>16 795</b>
<b>- Titres subordonnés perpétuels</b>									<b>589</b>	<b>1 605</b>
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254		254	
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C	240		240	
BNP Paribas Cardif nov-14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D			1 000	
Autres								95	111	113
<b>- Titres participatifs</b>									<b>222</b>	<b>222</b>
BNP Paribas SA juil-84 <sup>(4)</sup>	EUR	337	-	<sup>(5)</sup>	-	-	215		215	
Autres								7	7	7
<b>- Frais et commissions, dettes rattachées</b>									<b>47</b>	<b>14</b>

<sup>(1)</sup> Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'évènements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces évènements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

<sup>(2)</sup> Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment l'amortissement des instruments.

<sup>(3)</sup> Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

<sup>(4)</sup> Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

<sup>(5)</sup> En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO.

#### 4.g IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	30 juin 2017	31 décembre 2016
Impôts courants	1 321	1 869
Impôts différés	5 623	6 097
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>6 944</b>	<b>7 966</b>
Impôts courants	1 098	920
Impôts différés	2 051	2 167
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3 149</b>	<b>3 087</b>

#### 4.h COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	30 juin 2017	31 décembre 2016
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	65 110	66 722
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	26 699	14 584
Comptes d'encaissement	607	555
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 944	2 866
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	6 530	5 618
Autres débiteurs et actifs divers	23 354	25 622
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>125 244</b>	<b>115 967</b>
Dépôts de garantie reçus	43 259	54 249
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	19 223	11 049
Comptes d'encaissement	1 404	695
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 031	7 674
Autres créditeurs et passifs divers	26 419	25 740
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>98 336</b>	<b>99 407</b>

## 4.i ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	1er semestre 2017
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>10 216</b>
Acquisitions	41
Cessions	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-
Effets des variations de parités monétaires	(451)
Autres mouvements	(15)
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>9 791</b>
Valeur brute comptable	12 590
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(2 799)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours du premier semestre 2017	Acquisitions au cours du premier semestre 2017
	30 juin 2017	31 décembre 2016		
<b>Retail Banking &amp; Services</b>	<b>8 674</b>	<b>9 070</b>	-	<b>41</b>
<b>Domestic Markets</b>	<b>1 261</b>	<b>1 269</b>	-	<b>1</b>
<i>Arval</i>	504	509		
<i>Leasing Solutions</i>	135	136		
<i>Personal Investors</i>	616	618		1
<i>Autres</i>	6	6		
<b>International Financial Services</b>	<b>7 413</b>	<b>7 801</b>	-	<b>40</b>
<i>Assurance</i>	295	296		
<i>BancWest</i>	4 360	4 728		
<i>Asset Management</i>	171	177		
<i>Personal Finance</i>	1 345	1 342		40
<i>Personal Finance - partenariat testé spécifiquement</i>	384	384		
<i>Real Estate</i>	370	370		
<i>Turk Ekonomi Bankasi</i>	177	191		
<i>Wealth Management</i>	275	276		
<i>Autres</i>	36	37		
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>	<b>1 114</b>	<b>1 143</b>	-	-
<i>Corporate Banking</i>	276	280		
<i>Global Markets</i>	419	438		
<i>Securities Services</i>	419	425		
<b>Autres Activités</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	-	-
<b>Total des écarts d'acquisition</b>	<b>9 791</b>	<b>10 216</b>	-	<b>41</b>
Ecart d'acquisition négatif			7	
<b>Variation des écarts d'acquisition portée en résultat</b>			<b>7</b>	



## 4.j PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### • Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	30 juin 2017
Provisions sur engagements sociaux	7 189	595	(361)	(158)	(91)	7 174
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	174	2	-	-	-	176
Provisions au titre des engagements de crédit	998	(5)	(26)	-	(32)	935
Provisions pour litiges	1 635	154	(84)	-	(25)	1 680
Autres provisions pour risques et charges	1 805	206	(582)	-	(32)	1 397
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>11 801</b>	<b>952</b>	<b>(1 053)</b>	<b>(158)</b>	<b>(180)</b>	<b>11 362</b>

## 4.k COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 30 juin 2017	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
<b>Actif</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	161 885		161 885			161 885
Prêts	882		882			882
Opérations de pension	291 579	(113 416)	178 163	(36 027)	(141 304)	832
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	94 571	(84)	94 487			94 487
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	378 092	(109 160)	268 932	(198 351)	(29 615)	40 966
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	762 949	(1 138)	761 811	(679)	(2 665)	758 467
<i>Dont opérations de pension</i>	3 363	(3)	3 360	(679)	(2 665)	16
Comptes de régularisation et actifs divers	127 056	(1 812)	125 244		(33 741)	91 503
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	65 110		65 110		(33 741)	31 369
Autres actifs non soumis à compensation	551 557		551 557			551 557
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 368 571</b>	<b>(225 610)</b>	<b>2 142 961</b>	<b>(235 057)</b>	<b>(207 325)</b>	<b>1 700 579</b>

En millions d'euros, au 30 juin 2017	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
<b>Dettes</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	81 220		81 220			81 220
Emprunts	4 521		4 521			4 521
Opérations de pension	345 573	(113 416)	232 157	(34 779)	(190 826)	6 552
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	55 151	(84)	55 067			55 067
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	378 045	(109 160)	268 885	(198 351)	(35 348)	35 186
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	903 325	(1 138)	902 187	(1 927)	(10 575)	889 685
<i>Dont opérations de pension</i>	12 869	(3)	12 866	(1 927)	(10 575)	364
Comptes de régularisation et passifs divers	100 148	(1 812)	98 336		(25 615)	72 721
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	43 259		43 259		(25 615)	17 644
Autres dettes non soumises à compensation	396 164		396 164			396 164
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 264 147</b>	<b>(225 610)</b>	<b>2 038 537</b>	<b>(235 057)</b>	<b>(262 364)</b>	<b>1 541 116</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
<b>Actif</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	123 679		123 679			123 679
Prêts	525		525			525
Opérations de pension	274 012	(122 295)	151 717	(26 537)	(121 424)	3 756
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	87 734	(90)	87 644			87 644
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	481 412	(135 117)	346 295	(267 679)	(35 163)	43 453
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	760 831	(1 187)	759 644	(900)	(4 118)	754 626
<i>Dont opérations de pension</i>	5 145		5 145	(900)	(4 118)	127
Comptes de régularisation et actifs divers	117 254	(1 287)	115 967		(33 090)	82 877
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	66 722		66 722		(33 090)	33 632
Autres actifs non soumis à compensation	491 488		491 488			491 488
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 336 935</b>	<b>(259 976)</b>	<b>2 076 959</b>	<b>(295 116)</b>	<b>(193 795)</b>	<b>1 588 048</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
<b>Dettes</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	70 326		70 326			70 326
Emprunts	4 190		4 190			4 190
Opérations de pension	301 311	(122 295)	179 016	(26 397)	(150 329)	2 290
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	54 166	(90)	54 076			54 076
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	473 483	(135 117)	338 366	(267 679)	(35 230)	35 457
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	842 800	(1 187)	841 613	(1 040)	(5 924)	834 649
<i>Dont opérations de pension</i>	7 054		7 054	(1 040)	(5 924)	90
Comptes de régularisation et passifs divers	100 694	(1 287)	99 407		(30 918)	68 489
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	54 249		54 249		(30 918)	23 331
Autres dettes non soumises à compensation	384 745		384 745			384 745
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 231 715</b>	<b>(259 976)</b>	<b>1 971 739</b>	<b>(295 116)</b>	<b>(222 401)</b>	<b>1 454 222</b>

## 5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 5.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 30 juin 2017 à 2 496 865 996 euros, divisé en 1 248 432 998 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 494 005 306 euros et 1 247 002 653 actions au 31 décembre 2016).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction <sup>(1)</sup>		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2015</b>	<b>1 623 873</b>	<b>81</b>	<b>(161 929)</b>	<b>(9)</b>	<b>1 461 944</b>	<b>72</b>
Acquisitions effectuées	985 893	43			985 893	43
Cessions effectuées	(988 893)	(44)			(988 893)	(44)
Actions remises au personnel	(731 055)	(35)			(731 055)	(35)
Autres mouvements			(1 714 318)	(66)	(1 714 318)	(66)
<b>Actions détenues au 30 juin 2016</b>	<b>889 818</b>	<b>45</b>	<b>(1 876 247)</b>	<b>(75)</b>	<b>(986 429)</b>	<b>(30)</b>
Acquisitions effectuées	379 504	18			379 504	18
Cessions effectuées	(419 004)	(19)			(419 004)	(19)
Réduction de capital	(65 000)	(3)			(65 000)	(3)
Autres mouvements			1 990 965	82	1 990 965	82
<b>Actions détenues au 31 décembre 2016</b>	<b>785 318</b>	<b>41</b>	<b>114 718</b>	<b>7</b>	<b>900 036</b>	<b>48</b>
Acquisitions effectuées	178 381	11			178 381	11
Cessions effectuées	(173 381)	(10)			(173 381)	(10)
Actions remises au personnel	(576)	-			(576)	-
Autres mouvements			586 558	37	586 558	37
<b>Actions détenues au 30 juin 2017</b>	<b>789 742</b>	<b>42</b>	<b>701 276</b>	<b>44</b>	<b>1 491 018</b>	<b>86</b>

<sup>(1)</sup> Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 30 juin 2017, le Groupe BNP Paribas est détenteur de 1 491 018 actions BNP Paribas représentant 86 millions d'euros qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 178 381 actions ont été achetées au cours du premier semestre 2017 au prix moyen de 59,29 euros et 173 381 actions ont été vendues au prix moyen de 59,85 euros. Au 30 juin 2017, 62 500 titres représentant 3,8 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017, 576 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

- **Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 <sup>(1)</sup> + 1,35%	10 ans TEC 10 <sup>(1)</sup> + 1,35%
<b>Total au 30 juin 2017</b>			<b>73 <sup>(2)</sup></b>		

<sup>(1)</sup> TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

<sup>(2)</sup> Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 30 mars 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,625%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2021, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les 12 et 19 avril 2016, BNP Paribas SA a remboursé les émissions d'avril 2006, pour un montant respectivement de 549 millions d'euros et de 450 millions de livres sterling, à leur première date de call. Ces émissions offraient aux souscripteurs une rémunération à taux fixe respectivement de 4,73% et de 5,945%.

Le 13 juillet 2016, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2006, pour un montant de 163 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,954%.

Le 14 décembre 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,75%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans et 3 mois. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 13 avril 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'avril 2007, pour un montant de 638 millions d'euros, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,019%.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25%	6 ans	6,250%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5%	5 ans	6,50%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125%	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Mars 2016	USD	1 500	semestrielle	7,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314%
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750%	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916%
<b>Total au 30 juin 2017 en contre valeur euro historique</b>		<b>7 825 <sup>(1)</sup></b>				

<sup>(1)</sup> Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2017, le Groupe BNP Paribas détenait 15 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	1er semestre 2017	1er semestre 2016
<b>Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) <sup>(1)</sup></b>	<b>4 106</b>	<b>4 277</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice</b>	<b>1 245 800 478</b>	<b>1 246 099 599</b>
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	302 137	197 800
- Plan d'option de souscription d'actions	300 790	195 837
- Plan d'actions de performance	1 347	1 963
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>1 246 102 615</b>	<b>1 246 297 399</b>
<b>Résultat de base par action ordinaire (en euros)</b>	<b>3,30</b>	<b>3,43</b>
<b>Résultat dilué par action ordinaire (en euros)</b>	<b>3,30</b>	<b>3,43</b>

<sup>(1)</sup> Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres.

Le dividende par action versé en 2017 au titre du résultat de l'exercice 2016 s'est élevé à 2,70 euros, contre 2,31 euros versé en 2016 au titre du résultat de l'exercice 2015.



## **5.b PASSIFS EVENTUELS : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances. Le 22 novembre 2016, le tribunal des faillites américain a rendu une décision sur la capacité du liquidateur de BLMIS à recouvrer auprès de parties situées à l'étranger des fonds transférés depuis l'étranger. Cette décision a eu pour conséquence le rejet de l'essentiel des actions intentées à l'encontre des entités du Groupe BNP Paribas, lesquelles actions correspondent à la majeure partie des sommes que le liquidateur de BLMIS cherchait à recouvrer. Le rejet de ces actions est susceptible d'appel.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, aujourd'hui Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes. Le 14 mars 2016, Ageas a annoncé avoir conclu avec les représentants de certains groupes d'actionnaires une proposition de règlement des procédures civiles liées à l'ancien groupe Fortis pour les événements de 2007 et 2008. Ce règlement s'adresse à tous les actionnaires Fortis qui ont détenu des actions entre le 28 février 2007 et le 14 octobre 2008, peu importe qu'ils fassent ou non partie d'un groupe d'actionnaires représenté lors de la négociation du règlement. Les parties ont demandé à la Cour d'Appel d'Amsterdam de déclarer le règlement contraignant pour tous les actionnaires Fortis qui peuvent y participer, conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif des dommages de masse (« Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade » ou « WCAM »). BNP Paribas Fortis pourra se prévaloir de ce règlement, s'il devient définitif. A l'heure actuelle, les procédures civiles impliquant BNP Paribas Fortis eu égard à son rôle susmentionné, pendantes aux Pays-Bas et en Belgique, sont suspendues. Le 16 juin 2017, la Cour d'Appel d'Amsterdam a rendu une décision selon laquelle les requérants ont la possibilité de soumettre une proposition de règlement modifiée pour le 17 octobre 2017 au plus tard ; la proposition de règlement actuelle n'a pas été déclarée contraignante par la Cour.

Une action judiciaire est également en cours en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. BNP Paribas ne dispose pas d'éléments tangibles permettant d'évaluer la durée probable de cette suspension.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a reçu à ce jour des demandes d'informations à ce sujet de la part des autorités de régulation et judiciaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ainsi que de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. La Banque a coopéré aux enquêtes et a répondu aux demandes d'informations. En novembre 2014 le Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, en décembre 2014 le Hong Kong Monetary Authority, en octobre 2015 la Financial Services Agency au Japon, le 17 novembre 2016 la US Commodity Futures Trading Commission, et le 22 mars 2017 le US Department of Justice « Fraud Section », ont indiqué avoir interrompu leur enquête à l'égard de BNP Paribas. En ce qui concerne les États-Unis, la Banque a

maintenant terminé sa revue interne dont les conclusions ont été présentées aux autorités américaines concernées (le US Department of Justice "Antitrust Division", la Federal Reserve Bank of New York et le New York Department of Financial Services). Il est à noter que des revues similaires concernant des opérations sur les marchés des changes ont été engagées dans de nombreuses institutions et ont souvent conduit à des accords transactionnels comprenant notamment le paiement d'amendes ou de pénalités d'un montant significatif en fonction des circonstances propres à chaque institution.

Le 24 mai 2017, le New York Department of Financial Services (« DFS ») a notamment imposé une amende de 350 millions de dollars américains à BNP Paribas dans le cadre de l'accord conclu avec la Banque en raison des manquements à la loi bancaire de l'Etat de New York résultant de l'activité de son département des changes. La Banque s'est également engagée à renforcer les procédures et contrôles applicables à ses activités de change dans le cadre de cet accord. La Banque a coopéré avec le DFS en vue de résoudre ce dossier et a pris des mesures de remédiation destinées à mettre un terme aux problèmes liés à ses activités de change avant comme après que le DFS ait commencé son enquête.

Le 17 juillet 2017, le Board of Governors of the Federal Reserve System (« FED ») a notamment imposé une amende de 246 millions de dollars américains à BNP Paribas et certaines de ses filiales américaines dans le cadre de l'accord conclu avec la Banque en raison de pratiques non-sécurisées et inappropriées (*unsafe and unsound practices*) sur le marché des changes. La Banque s'est également engagée à renforcer les procédures et contrôles applicables à certaines activités de marché convenues avec la FED, dont ses activités de change, dans le cadre de cet accord. Comme elle l'a fait avec les autres autorités américaines concernées, la Banque a coopéré avec la FED en vue de résoudre ce dossier, et a pris des mesures de remédiation destinées à mettre un terme aux problèmes liés à ses activités de change avant comme après que la FED ait commencé son enquête.

## **5.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES**

- **Opérations du premier semestre 2017**

Aucune opération significative de regroupement d'entreprise n'a eu lieu au cours du premier semestre 2017.

- **Opérations du premier semestre 2016**

Aucune opération significative de regroupement d'entreprise n'a eu lieu au cours du premier semestre 2016.

## 5.d INTERETS MINORITAIRES

- Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	30 juin 2017	1er semestre 2017						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
<b>Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas</b>	<b>75 508</b>	<b>747</b>	<b>274</b>	<b>226</b>	<b>34%</b>	<b>87</b>	<b>69</b>	<b>92</b>
<b>Autres intérêts minoritaires</b>						<b>143</b>	<b>37</b>	<b>47</b>
<b>TOTAL</b>						<b>230</b>	<b>106</b>	<b>139</b>

	31 décembre 2016	1er semestre 2016						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
<b>Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas</b>	<b>69 985</b>	<b>737</b>	<b>228</b>	<b>246</b>	<b>34%</b>	<b>72</b>	<b>81</b>	<b>67</b>
<b>Autres intérêts minoritaires</b>						<b>133</b>	<b>118</b>	<b>31</b>
<b>TOTAL</b>						<b>205</b>	<b>199</b>	<b>98</b>

- Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des premiers semestres 2017 et 2016.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	1er semestre 2017		1er semestre 2016	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
<b>First Hawaiian Inc.</b>				
Seconde offre, le 6 février 2017, de First Hawaiian Inc. à hauteur de 20,6% de son capital au prix de 32 dollars par action.	244	588		
<b>UkrSibbank Public JSC</b>				
Cession de 40% du capital d'UkrSibbank suivie d'une augmentation de capital souscrite par l'ensemble des actionnaires.			(102)	34
<b>Autres</b>	(2)	3	(1)	3
<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>591</b>	<b>(103)</b>	<b>37</b>

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 577 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 615 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## 5.e VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2017. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 30 juin 2017	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)		46 401	6	46 407	46 345
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e) <sup>(1)</sup>	581	45 250	654 267	700 098	687 794
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 891	34		6 925	6 114
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit (note 4.d)		108 993		108 993	108 803
Dettes envers la clientèle (note 4.e)		794 099		794 099	793 384
Dettes représentées par un titre (note 4.f)	54 071	105 299		159 370	157 757
Dettes subordonnées (note 4.f)	10 060	9 039		19 099	18 669

<sup>(1)</sup> Hors location financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)		47 401	7	47 408	47 411
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e) <sup>(1)</sup>	605	45 873	653 971	700 449	684 669
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 029	39		7 068	6 100
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit (note 4.d)		75 541		75 541	75 660
Dettes envers la clientèle (note 4.e)		766 904		766 904	765 953
Dettes représentées par un titre (note 4.f)	52 420	102 317		154 737	153 422
Dettes subordonnées (note 4.f)	9 098	9 227		18 325	18 374

<sup>(1)</sup> Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

# 5.f PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	30 juin 2017			31 décembre 2016		
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>BNP Paribas SA</b>							
France							
BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%	E2		
BNPP SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0%	100,0%	E2		
BNPP SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Maroc)	Maroc	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%	E2		
BNPP SA (succ. Panama)	Panama	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%	E2		
BNPP SA (succ. Taïwan)	Taïwan	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP SA (succ. Viet Nam)	Viet Nam	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
<b>Retail Banking &amp; Services</b>							
<b>Domestic Markets</b>							
<b>Banque de Détail en France</b>							
B'Capital	France	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
Banque de Wallis et Futuna	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%
BNPP Antilles Guyane	France	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Développement	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Factor	France	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Factor Sociétés Financières de Crédit SA	Portugal	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Guadeloupe	France						S4
BNPP Guyane	France						S4
BNPP Nouvelle Calédonie	France	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Réunion	France	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
Coparis	France	ME	50,0%	50,0%	E1		
Portemparc Société de Bourse	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%
Société Alsacienne de Développement et d'Expansion	France						S4
<b>Banque de Détail en Belgique</b>							
Alpha Card SCRL	Belgique	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%
Belgian Mobile Wallet	Belgique						S3
BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Factor AS	Danemark	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
BNPP Factor Deutschland BV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Factoring Coverage Europe Holding NV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fortis	Belgique	IG	99,9%	99,9%	IG	99,9%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Allemagne)	Allemagne						S1
BNPP Fortis (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fortis (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Bpost Banque	Belgique	ME (3)	50,0%	50,0%	ME (3)	50,0%	50,0%
Demtris NV	Belgique	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Immobilier Sauvinière SA	Belgique	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
<b>Entités Structurées</b>							
BASS Master Issuer NV	Belgique	IG	-	-	IG	-	-
Esnee Master Issuer	Belgique	IG	-	-	IG	-	-

Dénomination	Pays	30 juin 2017			31 décembre 2016		
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Banque de Détail au Luxembourg</b>							
BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%	IG	66,0%	65,9%
BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	65,9%	IG	100,0%	65,9%
BGL BNPP Factor SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%			S4
BNPP Lesse Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%	IG	100,0%	65,9%
Cofylux SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%	IG	100,0%	65,9%
<b>Entités Structurées</b>							
Socité Immobilière de Montrey SA	Luxembourg						S2
<b>Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)</b>							
Argincassapa SPA	Italie	IG	73,9%	73,9%	IG	73,9%	73,9%
Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNL Finance SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNL Positivly SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
Business Partner Italia SCPA	Italie	IG	99,9%	99,8%	IG	99,9%	99,8%
International Factors Italia SPA	Italie	IG	99,7%	99,7%	IG	99,7%	99,7%
Servizio Italia SPA	Italie	ME*	100,0%	100,0%	ME*	100,0%	100,0%
Sviluppo HO Tburinfa SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
<b>Entités Structurées</b>							
EMF-IT 2009-1 SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-
Trieste Securitization SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-
Veto ABS SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-
Veto Consumer SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-
Veto Home SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-
Veto Mortgages SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-
Veto OGS SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-
Veto Public Securty SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-
Veto RBMS SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-
<b>Avail</b>							
Avail	France	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail AB	Soudie	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail AS	Danemark	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail Austria GmbH	Autriche	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail Belgium SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail Benelux BV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail Brasil Ltda	Bresil	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail BV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail CZ SRO	Rép. Tchèque	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail Fleet Services	France	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail Fleet Services BV	Pays-Bas				S4		IG 100,0%
Avail Hellas Car Rental SA	Grèce	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail India Private Ltd	Inde	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail Italy Fleet Services SRL	Italie				S4		IG 100,0%
Avail Juteng	Chine	ME	40,0%	40,0%	ME	40,0%	40,0%
Avail Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail Magyarorszag KFT	Hongrie	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail Maroc SA	Maroc	ME*	100,0%	89,0%	ME*	100,0%	89,0%
Avail OOO	Russie	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail OY	Finlande	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail Schweiz AG	Suisse	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail Service Lease	France	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail Service Lease Aluger Operational Autoveiculos SA	Portugal	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail Service Lease Italia SPA	Italie	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail Service Lease Romania SRL	Roumanie	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail Service Lease SA	Espagne	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail Slovakia	Slovaquie	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail Trading	France	ME*	100,0%	99,9%	ME*	100,0%	99,9%
Avail UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Avail UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
Cofarco	France	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%
GE Aut Service Leasing GmbH	Allemagne						S4
GE Aut Service Leasing GmbH	Autriche						S4
GE Capital Largo Plaza SL	Espagne						S4
Greenvall Insurance Co Ltd	Irlande	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%
Nicar - Autoveiculos de Aluger Unipessoal Lda	Portugal						S4
Locafid	Belgique	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%



Dénomination	Pays	30 juin 2017				31 décembre 2016			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	
BNPP Lease Group Lizing RT	Hongrie				S3	ME*	100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group Rentals Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group SP ZOO	Pologne	ME*	100,0%	83,0%		ME*	100,0%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions IFN SA (Ex- BNPP Lease Group IFN SA)	Roumanie	ME*	100,0%	83,0%		ME*	100,0%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	ME*	100,0%	83,0%		ME*	100,0%	83,0%	
BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni	ME*	100,0%	83,0%		ME*	100,0%	83,0%	
BNPP Rental Solutions SPA (Ex- Locatrice Italiana SPA)	Italie	ME*	100,0%	83,0%		ME*	100,0%	83,0%	
Class Financial Services	France	IG (1)	60,1%	49,9%		IG (1)	60,1%	49,9%	
Class Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100,0%	49,9%		IG (1)	100,0%	49,9%	
Class Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100,0%	49,9%		IG (1)	100,0%	49,9%	
Class Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100,0%	49,9%		IG (1)	100,0%	49,9%	
Class Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100,0%	49,9%		IG (1)	100,0%	49,9%	
Class Financial Services Inc	Etats-Unis								S2
Class Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
CNH Industrial Capital Europe	France	IG (1)	50,1%	41,6%		IG (1)	50,1%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
ES-Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Fortis Lease	France	IG (1)	100,0%	83,0%		IG (1)	100,0%	83,0%	
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	ME*	100,0%	83,0%		ME*	100,0%	83,0%	
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	ME*	100,0%	86,6%		ME*	100,0%	86,6%	
Fortis Lease Operativ Lizing ZRT	Hongrie								S1
Fortis Lease Portugal	Portugal	ME*	100,0%	83,0%		ME*	100,0%	83,0%	
Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	ME*	100,0%	83,0%		ME*	100,0%	83,0%	
Fortis Lease UK Retail Ltd	Royaume-Uni								S3
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	ME*	100,0%	83,0%		ME*	100,0%	83,0%	
HFGL Ltd	Royaume-Uni								S1
Humberdyde Commercial Investments Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
Humberdyde Commercial Investments N°1 Ltd	Royaume-Uni								S1
JCB Finance	France	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%		IG	50,1%	41,6%	
Manibu Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
MFF	France	IG (1)	51,0%	42,3%		IG (1)	51,0%	42,3%	
Nalio Energie 2	France								S3
Naliocredibel	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
RD Portobilo SRL	Roumanie	ME*	100,0%	83,0%		ME*	100,0%	83,0%	
Same Deutz Fahr Finance	France	IG (1)	100,0%	83,0%		IG (1)	100,0%	83,0%	
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
SINC Naliocrediburs	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
SREI Equipment Finance Ltd	Inde								S2
<b>Entités Structurées</b>									
BNPP B Institutional II Short Term	Belgique				S3	IG	-	-	
<b>Personal Investors</b>									
Geoff BNPP Financial Services Ltd	Inde								S2
Geoff Technologies Private Ltd	Inde	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
HelioBank BNPP Austria AG	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Shrikanth Financial Services Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%	D1	ME*	100,0%	100,0%	E3
Shrikanth Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E3
<b>Entités Structurées</b>									
Human Value Developers Private Ltd	Inde	IG	-	-		IG	-	-	E3
<b>Nouveaux Métiers Digitaux</b>									
LyfSAS	France	ME (3)	43,3%	43,3%	E3				
<b>International Financial Services</b>									
<b>BNP Paribas Personal Finance</b>									
Alpha Credit SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
Banco BNPP Personal Finance SA	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banco Cetelem SA	Bresil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banco Cetelem SAU	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
Banque Solvia	France	ME (3)	45,0%	45,0%		ME (3)	45,0%	45,0%	V4
BGN Mercantile E Services Ltda	Bresil	IG	100,0%	100,0%	D1	ME*	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Dénomination	Pays	30 juin 2017				31 décembre 2016			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Personal Finance EAD	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance SA de CV	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance South Africa Ltd (Ex-RCS Investment Holdings Ltd)	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Cafneo	France	IG (1)	51,0%	50,8%		IG (1)	51,0%	50,8%	
Carrefour Banque	France	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
Cetelem America Ltda	Bresil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Cetelem Bank LLC	Russie	ME	20,8%	20,8%		ME	20,8%	20,8%	
Cetelem IFN	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	D1
Cetelem Services Ltd	Bresil	ME*	100,0%	100,0%		ME*	100,0%	100,0%	
Cetelem Slovensko AS	Slovaquie								S4
CMV Mediforce	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
Cofka Bail	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
Colplan	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
Commerz Finanz	Allemagne	IG	50,1%	50,1%		IG	50,1%	50,1%	
Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
Crédit Moderne Océan Indien	France	IG (1)	97,8%	97,8%		IG (1)	97,8%	97,8%	
Direct Services EAD	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Domofinance	France	IG (1)	55,0%	55,0%	V2	IG (1)	55,0%	55,0%	
Elico	France	ME	24,5%	24,5%		ME	24,5%	24,5%	
Elico Iberia SA	Espagne	ME*	100,0%	100,0%		ME*	100,0%	100,0%	
Eispress Bank AS	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Eispress Bank AS (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Eos Arnhem Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0%	49,9%		ME	50,0%	49,9%	
Fidocom	France	IG	82,4%	82,4%		IG	82,4%	82,4%	
Fimestic Expansion SA	Espagne								S4
Fimondest Banca SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Fimondest Banca AD	Serbie				S2	ME*	100,0%	100,0%	D1
GCC Consumo Establecimientos Financiero de Credito SA	Espagne	ME*	51,0%	51,0%		ME*	51,0%	51,0%	E1
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH	Allemagne	ME*	100,0%	99,9%		ME*	100,0%	99,9%	
Inkasso Kodat GmbH & Co KG	Allemagne	ME*	100,0%	99,9%		ME*	100,0%	99,9%	
Laser ABS 2017 Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	E1				
Leval 20	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Loisirs Finance	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Norrsken Finance	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	V1
Oney Magyarorszag ZRT	Hongrie	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
Prêts et Services SAS	France				S4	IG (1)	100,0%	100,0%	
Projo	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
RCS Cards Ply Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Retail Mobile Wallet	France				S4	IG	100,0%	100,0%	
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3%	40,0%		ME	37,3%	40,0%	
Sevenday Finans AB	Suede	IG	100,0%	100,0%	E3				
Sundaram BNPP Home Finance Ltd	Inde	ME	49,9%	49,9%		ME	49,9%	49,9%	
Suning Consumer Finance Co Ltd	Chine	ME	15,0%	15,0%		ME	15,0%	15,0%	E1
Syrgma Funding Two Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Syngm	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
TEB Finansman AS	Turquie	IG	100,0%	92,8%		IG	100,0%	92,8%	
UCB Ingatlanhitel Z									



Dénomination	Pays	30 juin 2017				31 décembre 2016			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
First Bancorp	Etats-Unis	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
First Hawaiian Bank	Etats-Unis	IG	100,0	62,0	V3	IG	100,0	82,6	V3
First Hawaiian Inc	Etats-Unis	IG	62,0	62,0	V2	IG	82,6	82,6	V2
First Hawaiian Leasing Inc	Etats-Unis	IG	100,0	62,0	V3	IG	100,0	82,6	V3
First National Bancorporation	Etats-Unis	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
First Santa Clara Corp	Etats-Unis	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Liberty Leasing Co	Etats-Unis	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Mountain Falls Acquisition Corp	Etats-Unis	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Real Estate Delivery 2 Inc	Etats-Unis	IG	100,0	62,0	V3	IG	100,0	82,6	V3
The Bankers Club Inc	Etats-Unis	IG	100,0	62,0	V3	IG	100,0	82,6	V3
Ursus Real Estate Inc	Etats-Unis	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
<b>Entités Structurées</b>									
Bank of the West Auto Trust 2014-1	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Bank of the West Auto Trust 2015-1	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Bank of the West Auto Trust 2016-2	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E2
Bank of the West Auto Trust 2017-1 (Ex- Bank of the West Auto Trust 2016-1)	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BOW Auto Receivables LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Equipment Lot FH	Etats-Unis								S2
Equipment Lot Siemens 1998A-FH	Etats-Unis								S3
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
LACMTA Real Statutory Trust FH1	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Lexington Blue LLC	Etats-Unis								S2
Riverwalk Village Three Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
ST 2001 FH-1 Statutory Trust	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
SWB 99-1	Etats-Unis								S2
VTA 1998-FH	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
<b>International Retail Banking - Europe Méditerranée</b>									
Bank BGZ BNPP SA	Pologne	IG	88,3	88,3		IG	88,3	88,3	
Bank of Nanjing	Chine	ME	18,9	18,9		ME	18,9	18,9	V1
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59,8	59,8		IG	59,8	59,8	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée	Guinée	IG	55,6	55,6		IG	55,6	55,6	D1
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Burkina Faso	Burkina Faso	IG	51,0	51,0		IG	51,0	51,0	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon	Gabon	ME	47,0	47,0		ME	47,0	47,0	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Mali	Mali	IG	85,0	85,0		IG	85,0	85,0	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Sénégal	IG	54,1	54,1		IG	54,1	54,1	
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0	67,0		IG	67,0	67,0	V4
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Maroc	IG	100,0	67,0		IG	100,0	67,0	V4
BICI Bourse	Côte d'Ivoire	ME *	90,0	53,5		ME *	90,0	53,5	
BMCI Asset Management	Maroc	ME *	100,0	67,0		ME *	100,0	67,0	V4
BMCI Assurance SARL	Maroc	ME *	100,0	67,0		ME *	100,0	67,0	V4
BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9	58,2		IG	86,9	58,2	V4
BNPP EI Djazair	Algérie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0	99,9		IG	100,0	99,9	
BNPP IRB Participations	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNPP Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
IC Axa Insurance JSC	Ukraine	ME	49,8	29,9		ME	49,8	29,9	V2
Sigma Bank Polska SA	Pologne								S4
TEB Fokring AS	Turquie	IG	100,0	72,5		IG	100,0	72,5	V4
TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0	50,0		IG	50,0	50,0	
TEB Portfoy Yonetimi AS	Turquie	IG	100,0	72,5		IG	100,0	72,5	V4
TEB SH A	Serbie	IG	100,0	50,0		IG	100,0	50,0	
TEB Yatirim Menkul Değerler AS	Turquie	IG	100,0	72,5		IG	100,0	72,5	V4
Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100,0	72,5		IG	100,0	72,5	V4
UkrSibbank Public JSC	Ukraine	IG	60,0	60,0		IG	60,0	60,0	V2
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	IG	50,1	50,1		IG	50,1	50,1	
<b>Assurance</b>									
AG Insurance	Belgique	ME	25,0	25,0		ME	25,0	25,0	
BNPP Cardif	France	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
BNPP Cardif Emeklilik AS	Turquie	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	D1
BNPP Cardif General Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	ME *	81,7	81,7	V1	ME *	79,6	79,6	V4
BNPP Cardif Hayat Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0	100,0	E1				
BNPP Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
BNPP Cardif Pojsicovna AS	Rép. Tchèque	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
BNPP Cardif PSC Ltd	Royaume-Uni								S3
BNPP Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
BNPP Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Chili	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
BNPP Cardif TCB Life Insurance Co Ltd	Taiwan	ME	49,0	49,0		ME	49,0	49,0	
BOB-Cardif Life Insurance Co Ltd	Chine	ME	50,0	50,0		ME	50,0	50,0	
Cardif Assurance Vie	France	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	

Dénomination	Pays	30 juin 2017				31 décembre 2016			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Cardif Assurance Vie (succ. Japon)	Japon	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers	France	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Japon)	Japon	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Btbszo Magyarorszag ZRT	Hongrie								S3
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif del Peru Compania de Seguros SA	Perou	ME *	100,0	100,0	E1				
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Bésil	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Bésil	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif EI Djazair	Algérie	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Forsaking AB	Suède	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Forsaking AB (succ. Danemark)	Danemark	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Forsaking AB (succ. Norvège)	Norvège	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Insurance Co LLC	Russie	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Services	France								S3
Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG (2)	85,0	85,0		IG (2)	85,0	85,0	
Cardif Livrsakring AB	Suède	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Livrsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Livrsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG (2)	66,7	55,3		IG (2)	66,7	55,3	
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Nordic AB	Suède	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Osgurung Dionisko Društvo ZA Osiguranje	Croaie	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	D1
Cardif Seguros SA	Argentine	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardif Services SAS	France								S3
Cardif Services SA	Argentine	ME *	100,0	100,0	E1				
Cardif Via Cie Asa Riass SPA	Italie	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Cardimmo	France	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	-	-	
Cargas Assuradoras SPA	Italie	ME	50,0	50,0		ME	50,0	50,0	
CB UK Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Darnell Ltd	Irlande	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
GIE BNPP Cardif	France	IG (2)	100,0	99,0		IG (2)	100,0	99,0	
Icare	France	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Icare Assurance	France	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Luzaseg	Bésil	ME	50,0	50,0		ME	50,0	50,0	
Nato Assurance	France	ME	50,0	50,0		ME	50,0	50,0	
NCVP Participacoes Societarias SA	Bésil	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	100,0	100,0	
Poczyteln Arka Powszechnie Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne								S3
Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
SCI Odyssee	France	IG (2)	100,0	100,0		IG (2)	-	-	
SCI Portes de Claye	France	ME	45,0	45,0		ME	45,0	45,0	
SCI Scoo	France	ME	46,4	46,4		ME	46,4	46,4	
Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG (2)	100,0	55,3		IG (2)	-	-	
State Bank of India Life Insurance Co Ltd	Inde	ME	26,0	26,0		ME	26,0	26,0	
<b>Entités Structurées</b>									
BNPP Adions Euroland	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
BNPP Aqua	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
BNPP Conventions	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
BNPP Développement Humain	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
BNPP Global Senior Corporate Loans	France	IG (2)	-</						

Dénomination	Pays	30 juin 2017			31 décembre 2016		
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Asset Management (Ex-Investment Partners)</b>							
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Danmark)	Danemark						\$1
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
Alfred Berg Fonder AB	Suède	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Finlande	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
Alfred Berg Rahastusyhtiö OY	Finlande	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0%	49,1%	ME	50,0%	49,1%
BNPP Asset Management Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Australia Ltd	Australie	ME*	100,0%	98,3%	ME*	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Be Holding	Belgique	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Belgium	Belgique	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Belgium (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brazil	IG	100,0%	99,6%	IG	100,0%	99,6%
BNPP Asset Management France	France	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management France (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Holding	France	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management India Private Ltd	Inde	ME*	100,0%	98,3%	ME*	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	98,0%	IG	99,7%	98,0%
BNPP Asset Management Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Netherlands NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Singapore Ltd	Singapour	ME*	100,0%	98,3%	ME*	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management USA Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Asset Management USA Inc (Ex-Fischer Francis Trees & Waits Inc)	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Capital Partners	France	ME*	100,0%	100,0%	ME*	100,0%	100,0%
BNPP Dealing Services	France	IG	100,0%	98,3%	V3	IG (1)	100,0%
BNPP Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,3%	V3	IG (1)	100,0%
BNPP Dealing Services Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	98,3%	V3	IG	100,0%
BNPP Investment Partners Argentina SA	Argentine	ME*	100,0%	99,6%	ME*	100,0%	99,6%
BNPP Investment Partners Australia Holdings Pty Ltd	Australie	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Investment Partners Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Investment Partners Latam SA de CV	Mexique	ME*	99,1%	97,4%	ME*	99,1%	97,4%
BNPP Investment Partners PT	Indonésie	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
BNPP Investment Partners SGR SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
Camgeston	France	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
Fischer Francis Trees & Waits UK Ltd	Royaume-Uni						\$3
Fund Channel	Luxembourg	ME	50,0%	49,1%	ME	50,0%	49,1%
Fundquest Advisor	France	ME*	100,0%	98,3%	ME*	100,0%	98,3%
Fundquest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	ME*	100,0%	98,3%	ME*	100,0%	98,3%
Halborg - Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0%	32,4%	ME	33,0%	32,4%
HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0%	48,2%	ME	49,0%	48,2%
Shinhan BNPP Asset Management Co Ltd	Rép. de Corée	ME	35,0%	34,4%	ME	35,0%	34,4%
Theam	France	IG	100,0%	98,3%	IG	100,0%	98,3%
<b>Services Immobiliers</b>							
Auguste-Thouard Expertise	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Immobilier Promolon Immobilier d'Entreprise	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Immobilier Promolon Résidentiel	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Immobilier Résidentiel	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Immobilier Résidentiel Service Clients	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory and Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory SA	Roumanie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory Spain SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate APM CR SRO (Ex-BNPP Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic SRO)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Consult France	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%

Dénomination	Pays	30 juin 2017			31 décembre 2016		
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Holding Netherlands BV (Ex-Alsreal Netherlands BV)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Hotels France	France	IG	100,0%	96,3%	IG	100,0%	96,3%
BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	94,9%	IG	100,0%	94,9%
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	94,9%	IG	100,0%	94,9%
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%	IG	94,9%	94,9%
BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Services	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Italy SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Jersey Ltd	Jersey	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Magyarország Tanácsadó Es Ingatlankezelő ZRT (Ex-BNPP Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd)	Hongrie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Development Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Management Belgium	Belgique	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Management Spain SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Transaction France	France	IG	96,3%	96,3%	IG	96,3%	96,3%
BNPP Real Estate Valuation France	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
FG Ingénierie et Promotion Immobilière	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
GIE Siège Issy	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
Immobilier des Bergues	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
Lochi SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
Meunier Hispania	Espagne						\$1
Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
Partner's & Services	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
Pyrolox GB I SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
Pyrolox SARL	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
REFD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
San Basilio 45 SRL	Italie						\$2
Sociétés de Construction Vente (d)	France	IG / ME	-	-	IG / ME	-	-
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>							
<b>Securities Services</b>							
BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	ME*	100,0%	100,0%	ME*	100,0%	100,0%
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	ME*	100,0%	100,0%	ME*	100,0%	100,0%
BNPP Fund Services France	France						\$4
BNPP Global Securities Operations Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services	France	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Australie)	Australie	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Grèce)	Grèce	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Guernesey)	Guernesey	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Hongrie)	Hongrie	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Irlande)	Irlande	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Jersey)	Jersey	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Singapour)	Singapour	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Services (succ. Suisse)	Suisse	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%

(d) Au 30 juin 2017, 84 Sociétés de Construction Vente (70 IG et 14 ME) versus 81 au 31 décembre 2016 (70 IG et 11 ME)

**Mouvements de périmètre**

Dénomination	Pays	30 juin 2017				31 décembre 2016			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
<b>CIB EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)</b>									
<b>France</b>									
BNPP Arbitrage	France	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
BNPP Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
Esomet	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Laffite Participation 22	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Opéra Trading Capital	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Opéra Trading Capital (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Opéra Trading Capital (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Parlisse	France	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
SNC Talbot Participation 3	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Verner Investissements	France	ME		40,0%	50,0%	ME		40,0%	50,0%
<b>Entités Structurées</b>									
AnIn Participation 8	France								S4
Alargats	France	IG		-	-	IG		-	-
Austin Finance	France	IG		-	-	IG		-	-
Compagnie d'Investissement Italiens	France	IG		-	-	IG		-	-
Compagnie d'Investissement Opéra	France	IG		-	-	IG		-	-
Financière des Italiens	France	IG		-	-	IG		-	-
Financière Paris Hausmann	France	IG		-	-	IG		-	-
Financière Talbot	France	IG		-	-	IG		-	-
Mediterranea	France	IG		-	-	IG		-	-
Opfchamps	France	IG		-	-	IG		-	-
Participations Opéra	France	IG		-	-	IG		-	-
<b>Autres pays d'Europe</b>									
Alpha Murcia Holding BV	Pays-Bas	ME*		100,0%	99,9%	ME*		100,0%	99,9%
BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Bank JSC	Russie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Commodity Futures Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Emissions-Und Handel- GmbH	Allemagne	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Net Ltd	Royaume-Uni	ME*		100,0%	100,0%	ME*		100,0%	100,0%
BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP UK Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Varty Reinsurance DAC	Irlande	ME*		100,0%	100,0%	ME*		100,0%	100,0%
F Schulen	Belgique	ME		50,0%	50,0%	ME		50,0%	50,0%
Greenstars BNPP	Luxembourg	ME*		100,0%	100,0%	ME*		100,0%	100,0%
Harewood Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Landscape Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
SC Nueva Condo Murcia SL	Espagne					ME*		100,0%	99,9%
Ulexam Logistics Ltd	Irlande	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Ulexam Solutions Ltd	Irlande	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
<b>Entités Structurées</b>									
Alectra Finance PLC	Irlande	IG		-	-	IG		-	-
Aleray SARL	Luxembourg								S1
Aquarius + Investments PLC	Irlande	IG		-	-	IG		-	-
Aries Capital DAC	Irlande	IG		-	-	E1		-	-
BNPP International Finance Dublin	Irlande	IG		-	-	IG		-	-
BNPP Investments N°1 Ltd	Royaume-Uni	IG		-	-	IG		-	-
BNPP Investments N°2 Ltd	Royaume-Uni	IG		-	-	IG		-	-
Boug BV	Pays-Bas	IG		-	-	IG		-	-
Boug BV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG		-	-	IG		-	-
Crossen SARL	Luxembourg								S3
Harewood Financing Ltd	Royaume-Uni								S3
Madison Arbor Ltd	Irlande	IG		-	-	IG		-	-
Matchpoint Finance PLC	Irlande	IG		-	-	IG		-	-
Omega Capital Funding Ltd	Irlande			S1		IG		-	-
Omega Capital Investments PLC	Irlande			S1		IG		-	-
Royale Neuve I SARL	Luxembourg								S1
Scalds Capital Ireland Ltd	Irlande								S3
Scalds Capital Ltd	Jersey	IG		-	-	IG		-	-
<b>Moyen-Orient</b>									
BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	ME*		100,0%	100,0%	ME*		100,0%	100,0%
<b>Afrique</b>									
BNPP Securities South Africa Holdings Pty Ltd	Afrique du Sud	ME*		100,0%	100,0%	V1		ME*	60,0%
BNPP Securities South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	ME*		100,0%	100,0%	V4		ME*	100,0%
<b>CIB Amériques</b>									
Banco BNPP Brasil SA	Brazil	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Banexi Holding Corp	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Canada Corp	Canada	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Canada Valeurs Mobilières Inc	Canada	ME*		100,0%	100,0%	ME*		100,0%	100,0%
BNPP Capital Services Inc	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP CC Inc	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	ME*		100,0%	100,0%	ME*		100,0%	100,0%
BNPP Energy Trading Canada Corp	Canada								S3
BNPP Energy Trading GP	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Energy Trading Holdings Inc	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Energy Trading LLC	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP FS LLC	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	IG		100,0%	100,0%	D1		ME*	100,0%

Dénomination	Pays	30 juin 2017				31 décembre 2016			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Leasing Corp	Etats-Unis	ME*		100,0%	100,0%	ME*		100,0%	100,0%
BNPP Mortgage Corp	Etats-Unis								S4
BNPP Prime Brokerage Inc	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP RCC Inc	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Securities Corp	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP US Wholesale Holdings Corp (Ex- BNPP North America)	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP USA Inc	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
FB Transportation Capital LLC	Etats-Unis								S1
Fortis Funding LLC	Etats-Unis								S3
French American Banking Corp	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
FSI Holdings Inc	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Via North America Inc	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
<b>Entités Structurées</b>									
BNPP EOD Brazil Fundo de Investimento Multimercado	Brazil	IG		-	-	IG		-	-
BNPP Finance Inc	Etats-Unis								S3
BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Brazil	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG Adonis LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG Brookline LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG Brookline Cre LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG CT Holdings LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG EDMC Holdings LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG Express LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG Freedom Communications LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG Legacy Cabinets LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG Mark IV LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG Master LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG Medianews Group LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG Northstar LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG Pacax LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG PCMC LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG SBX Holdings LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
BNPP VPG SDI Media Holdings LLC	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
Matchpoint Master Trust	Etats-Unis								S1
Ozcar Multi-Strategies LLC	Etats-Unis	ME*		-	-	ME*		-	E1
Starbird Funding Corp	Etats-Unis	IG		-	-	IG		-	-
VPG SDI Media LLC	Etats-Unis	ME*		-	-	ME*		-	-
<b>CIB Asie Pacifique</b>									
Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNP Pacific Australia Ltd	Australie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Amber Holdings Pty Ltd	Australie	IG		100,0%	100,0%	E1			
BNPP Arbitrage Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP China Ltd	Chine	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Commodities Trading Shanghai Co Ltd	Chine	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Finance Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Securities Asia Ltd	Hong Kong	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Securities Korea Co Ltd	Répub. de Corée	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Securities Korea Pte Ltd	Singapour	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Securities Singapore Pte Ltd	Singapour	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Securities Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Sekuritas Indonesia PT (Ex- BNPP Sekuritas Indonesia PT)	Indonésie	IG		99,0%	99,0%	IG		99,0%	99,0%
BNPP SJ Ltd	Hong Kong					S3		ME*	100,0%
BNPP SJ Ltd (succ. Japon)	Japon					S3		ME*	100,0%
BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
<b>Autres Activités</b>									
BNPP Suisse SA	Suisse	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Suisse SA (succ. Jersey)	Jersey								S1
<b>Private Equity (BNP Paribas Capital)</b>									
BNPP FFE Belgium	Belgique	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP FFE Expansion	Belgique	IG		1					

Dénomination	Pays	30 juin 2017				31 décembre 2016			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Plagefin SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
Sagip	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société Auxiliaire de Construction Immobilière	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société Orbasienne de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
UCB Bail 2	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
<b>Entités Structurées</b>									
BNPP B Institutional II Court Terme	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis								S3
BNPP-SME-1	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCT Laflotte 2016	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
FCT Opéra 2014	France	IG	-	-		IG	-	-	

**Mouvements de périmètre**
**Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

**Sorties (S) de périmètre**

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation,...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

**Variations (V) de taux**

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Rebuton

ME \* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

**Divers**

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

**Périmètre de consolidation prudentiel**

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.